



## Minute sécurité : rappel

Mesures conservatoires à mettre en œuvre sur le nettoyage des bandes transporteuse



ArcelorMittal



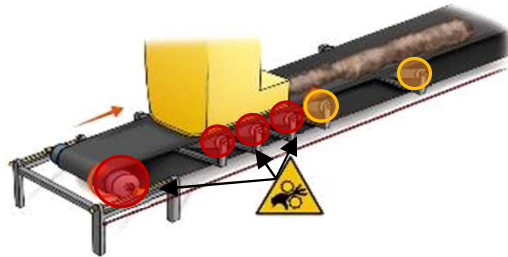
**Gand – Mars 2026 : Bras écrasé en nettoyant entre un tambour et la bande transporteuse → La victime a perdu son avant-bras**

**Le bras a été emporté par un mouvement de la bande généré par une libération d'énergie potentielle résiduelle**

**Suite à cet accident, et en attendant les conclusions d'un groupe de travail Européen sur le sujet, il est demandé d'appliquer les mesures conservatoires suivantes :**

### **Pour tout travail de nettoyage de bande transporteuse :**

- La bande doit être consignée
- Il est interdit d'engager sa main, son bras ou une partie de son corps à proximité des rouleaux, de la bande, du contre poids...
- Si besoin de nettoyer dans ces zones, j'utilise un outil qui me permet de me tenir à distance de ces zones de danger.
- Je rédige une analyse de risque (qui prend en compte également les points clés de la minute sécurité en 2<sup>ème</sup> page)



### **Règle d'or N°3**

Les consignations sont réfléchies et correctement mises en œuvre





## Minute sécurité

### Alerte : Accident grave sur une bande transporteuse à Gent



Un **accident grave** est survenu le 14 mars dernier à Gent sur la zone préparation des matières.

Un agent ArcelorMittal et son collègue étaient en train de faire une opération de nettoyage d'une bande transporteuse, bloquée par de la matière.

Au moment de l'accident les 2 agents travaillaient chacun de part et d'autre de la bande.

Pour des raisons encore non déterminées, l'un des agents a passé la main à travers un espace de 23 cm et sa main gauche a été entraînée entre la bande et le tambour d'entraînement à cause du mouvement de la bande.

Le mouvement est dû à une **énergie résiduelle** (liée à la tension de la bande).

L'intervention rapide des secours a permis de libérer la victime et de la transporter à l'hôpital.

Malheureusement la victime a perdu l'avant-bras.

#### Les premiers enseignements :

- **Avant une intervention**, sur ou à proximité d'une bande (même pour du nettoyage), je fais une analyse de risque en veillant à supprimer les risques (consignation) et en prenant en compte le risque d'énergie résiduelle
- **Pour un travail sur bande**, en plus de la **consignation électrique**, et en cas de présence d'énergie potentielle résiduelle, **bloquer** la bande ou le tambour pour empêcher tout mouvement dû à cette énergie potentielle (brochage, pince bande, palans ...)
- **Pour un travail à proximité d'une bande** (<1m), si un risque de mouvement subsiste, je sécurise la zone de mon intervention au risque de la bande transporteuse en marche (protection collective par grille, barrières, protections sur glissière...). Je vérifie l'état de cette protection avant de commencer l'opération. Si la protection collective doit être retirée ou si elle est insuffisante, une consignation est obligatoire



Emplacement de l'accident

